

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 37 - juillet 2017

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage

Adresse mail : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr - Site internet : www.arc-et-senans.com

Le mot du Maire

Vous avez pu constater que la population d'Arc et Senans avait augmenté d'environ 200 personnes en l'espace de quelques minutes ! Cette augmentation est due à l'arrivée d'une mission évangélique sur le terrain attendant à La Saline, propriété du Département. Cela représente une centaine de caravanes avec autant de voitures. J'ai comme il se doit, demandé au propriétaire s'il était favorable à cette occupation ? La réponse est claire : Le Département n'autorise pas le stationnement sur le terrain. De ce fait, j'ai demandé à M. le Préfet, le mardi 13 juin, de prendre un arrêté d'évacuation immédiate, lequel a été publié le 20 juin et affiché en Mairie le 21.

Je m'attends à ce que, comme chaque année, nous ayons encore deux invasions du même genre pour 15 jours ! Les principaux inconvénients sont les salissures de « tous genres » dans la commune et spécialement autour des terrains occupés ! En plus, l'aire de stationnement de camping-cars, parc de la Mairie est délaissée par les campeurs qui ne souhaitent pas être importunés. Les offres de service des gens du voyage ne doivent pas vous impressionner, même si elles sont faites avec une certaine virulence quelquefois. Enfin, ce campement est installé en bordure de la zone de protection des puits de pompage qui alimentent la commune.

À noter que les gens du voyage sont prêts à partir dès que la Préfecture leur donnera l'adresse d'une aire de grands passages capable de les accueillir (minimum 3 ha), située dans le secteur.

Les travaux de construction des salles de sports ont débuté, nous espérons que la 1^{re} tranche sera livrée en mars 2018. Je rappelle que cette 1^{re} tranche se compose d'1 salle de gymnastique, 1 dojo et les surfaces nécessaires à l'exploitation du site : sanitaires, bureaux, accueil, rangements, etc. La 2^e tranche qui pourrait débuter à la suite dépendra des subventions que nous obtiendrons.

À l'automne nous allons faire procéder à la réfection des trottoirs Grande Rue, entre le passage à niveau et la rue des Topes. La dépense va se chiffrer à 30 000 € environ. Ces travaux n'ouvrent pas droit à une subvention.

Je vous demande d'être très attentifs au pavé ci-dessous !

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Le Maire

Jacques Maurice

LE CIMETIÈRE, COPROPRIÉTÉ DES FAMILLES

En effet si la commune est propriétaire de l'ensemble du terrain, chaque concessionnaire en est le copropriétaire et bien entendu en tant que tel, il est responsable de son entretien. C'est la raison pour laquelle les employés communaux entretiennent les allées principales. Les tombes, les espaces entre les tombes sont à la charge des familles. En conséquence, si vous voulez un cimetière propre, merci de participer au désherbage de la partie qui vous incombe, en débordant si besoin sur la place d'à côté si celle-ci n'est pas entretenue.

Je vous remercie pour votre collaboration.

● SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil

En page 3

- L'espace culturel et d'animation
- Nos citoyens
- Informations

En page 4

- Histoire

Entre
Chaux et Loue



Les dernières décisions du conseil

- **Attribution du studio** situé au 2^e étage de l'immeuble sis 52 Grande Rue, loué à compter du 15 avril 2017, pour un loyer mensuel de 258,68 €, plus 60 € de provision sur charges.

- **Autorisation d'encaissement** d'un chèque de 2 000 € émanant de SMACL (assureur) pour le remboursement des frais d'avocat liés au référé déposé auprès du Tribunal Administratif.

- **Réduction de la taxe d'aménagement sur les permis de construire**, qui passera de 4 % à 3 % à compter du 1^{er} janvier 2018.

- **La maîtrise d'œuvre du lotissement « A l'Isle »** (13 parcelles) sera confiée au Cabinet ROBERT, géomètre à Saint-Vit dont la rémunération sera de 6 % du montant HT des travaux engagés. Les premières parcelles seront disponibles à la vente dès la fin de cette année, à un prix qui sera fixé ultérieurement.

À noter qu'il reste une parcelle de terrain à bâtir à vendre, d'une superficie de 830 m², dans le petit lotissement de la Levée, au prix de 60 €/m². Renseignements en Mairie.

- **Signature de la Charte franc-comtoise d'entretien des espaces publics niveau 3**, sachant que la Commune n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2016.

- **Vote à l'unanimité des taux d'imposition communaux pour l'année 2017**, comme suit :

- Taxe d'habitation : 18,63 %
- Foncier bâti : 12,56 %
- Foncier non bâti : 44,36 %
- Cotisation foncière des entreprises : 18,87 %.

Ces taux sont identiques à ceux de 2016.

- **Tous pouvoirs sont donnés au Maire** pour signer les actes relatifs à la vente d'un terrain d'aisance cadastré ZD 117 de 38 m² et A 947 de 787 m², soit un total de 825 m², à la SCI LEBLANC Frères qui souhaite l'acquérir. Le prix de vente s'élève à 8 € TTC le m², frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur. Délibération qui annule et remplace celle du 16 décembre 2016.

- **La Commune dispose de 40 stères de bois à prendre en Mairie ou à se faire livrer.** Une liste d'inscription est ouverte aux habitants d'Arc et Senans. Le coût est fixé à 32 € le stère pris en Mairie, ou 37 € le stère, livré. La quantité est limitée à 7 stères par foyer.

- **Pour financer les besoins de trésorerie de la Commune**, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie. Après étude des différentes propositions reçues, il a été décidé de contracter auprès du Crédit Agricole une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes : montant : 200 000 € - durée : 12 mois. Le principe de la ligne de trésorerie permet à la Commune d'attendre le versement des subventions, TVA, etc.

- **Attribution d'un garage privatif loué à compter du 1^{er} avril 2017**, pour un loyer mensuel de 50 €. Garage créé lors des travaux de réfection d'un logement communal dans les bâtiments du parc de la Mairie.

- **Renouvellement de la convention signée avec la SPA** pour un versement de 0,35 € par habitant.

- **Reconduction de la subvention annuelle attribuée à POGEC pour l'année 2017**, en prenant comme base de calcul le nombre d'enfants inscrits en septembre 2016 et habitant la commune, soit 32 élèves x 675 € = 21 600 €.

- **Accord est donné pour une location-vente des deux garages du Centre Bourg qui ont trouvé preneur.** Le prix de vente sera de 60 000 € TTC + 18 156 € TTC de travaux d'aménagement payés par la Commune, soit 78 156 € TTC. La location est fixée à 200 € par mois ; les loyers réglés par l'acquéreur seront déduits sur le prix de vente final. La location-vente prendra effet au 01/09/2017 et la vente se fera au plus tard le 31/08/2019.

- **Accord est donné pour une location-vente d'une surface tirée de la parcelle 1066**, section C, dans le bâtiment communal situé 10 avenue de la Saline. Le prix de vente sera de 42 000 € TTC. La location est fixée à 200 € par mois ; les loyers réglés par l'acquéreur seront déduits sur le prix de vente final. La prise d'effet de la location-vente n'est pas fixée à ce jour et la vente se fera au plus tard le 31/08/2021.

- **Acceptation du devis LB FORET pour l'exploitation des coupes de bois 2017**, selon tarifs ci-après : abattage 9,00 € / m³ – débardage 7,00 € / m³.



L'Espace Culturel et d'animation

- **8 juillet 2017, activités sportives pour adultes et enfants**, proposées par l'association « Unissons-nous pour Léna et Noé », à la salle polyvalente, de 9 h 30 à 17 h. Renseignements au : 06 10 62 49 60 ou 06 34 55 97 38.
- **13 juillet 2017, à 22 h 30, feux d'artifice** suivi d'un bal à l'extérieur ou à l'intérieur de la salle polyvalente, selon le temps. Restauration rapide-buvette à partir de 19 h 30.
- Concert à la Saline royale : « **Terpsichore, la muse de la danse** », mercredi 12 juillet 2017 à 21 h.
- **Ouverture des musicales du Revermont** à la Saline royale : « Beethoven le concertant », **vendredi 14 juillet 2017 à 21 h.**
- **Lux Salina II**, images animées, projections, musiques à la Saline royale, **du 20 juillet au 26 août 2017.**
- **Le monde de Nathalie Novi**, exposition à la Saline royale **jusqu'au 1^{er} octobre 2017.**
- **Le monde d'Hergé**, exposition à la Saline royale, **jusqu'au 7 janvier 2018.**
- **Hergé et Tintin côté jardin**, festival des jardins à la Saline royale, **jusqu'au 22 octobre 2017.**

Nos citoyens

Bienvenue aux nouveaux habitants

- M. COTTA Patrice et Mme MARTINENGHI Yvette
- M^{me} ROGER Thérèse

Naissances

- BUGNET Arthur 12 avril 2017
- ADOLPHE Casey..... 19 avril 2017

Décès

- M^{me} JUPILLE Maria née BILLOT 22 avril 2017
- M^{me} MUSY Mauricette née TURILLON 3 mai 2017
- M. BORDINI Antoine 11 mai 2017
- M^{me} PERRIN Angéline née GOUTENOIR..... 15 mai 2017
- M^{me} VERRIER Violette née MOREILLON 20 mai 2017

Informations

Action Loue, une opération pour les entreprises !

Chef d'entreprise, vous souhaitez mieux connaître les substances toxiques rejetées dans l'eau et l'environnement ? En voici l'opportunité ! L'opération collective « Action Loue » vient d'être lancée sur les territoires de la Haute-Loue et du Haut-Doubs. Elle vous permettra de bénéficier d'un diagnostic gratuit et neutre. Vous connaîtrez ainsi votre impact et le cas échéant, les solutions à mettre en place pour le réduire et valoriser l'image de votre entreprise avec le soutien financier de l'agence de l'eau Rhône – Méditerranée – Corse. Dans le cadre de cette opération, vous pourrez en effet bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi complets, jusqu'à sa clôture fin 2018.

Contacts : Camille Butin (SMIX Loue) au 03 81 57 13 44 ou Julien Febvay (CCI 25) au 03 81 25 25 68.

Site : <http://www.eaudoubsloue.fr/archives/587>.

Le CAUE du Doubs organise des ateliers pour les particuliers, qui ont été mis en place pour approfondir un sujet correspondant à la demande des personnes reçues lors de la tenue de ses permanences.

Vous avez un terrain à bâtir, que pouvez-vous en faire ? Si votre terrain est grand et que vous voulez le diviser, l'urbaniste vous renseignera sur les procédures administratives et les règles d'urbanisme à respecter. Si vous voulez construire sur ce terrain, l'architecte et l'urbaniste vous conseilleront sur la manière de l'aménager (viabilisation, pente, type de sol, végétation existante, etc.). Si vous avez déjà une construction sur ce terrain, l'architecte étudiera avec vous comment optimiser votre maison avec une extension, une surélévation, ou l'aménagement des combles.

Pour participer à ces ateliers, il faut téléphoner au CAUE 03 81 82 19 22, ou s'inscrire en ligne sur le site www.caue25.org, rubrique Actualités. Les ateliers prévus pour la fin de l'année sont les suivants :

- Façades et couleurs, le 15 septembre
- Réorganiser ou agrandir sa maison, le 13 octobre
- Les pathologies de la maison, le 1^{er} décembre.

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

LES MIGRATIONS

2^e partie : de la guerre de Dix Ans à nos jours

Cette période comporte deux vagues de migrations importantes suite aux grands conflits que sont :

- La guerre de Dix Ans qui s'inscrit dans les guerres de conquêtes de la Franche-Comté par le royaume de France.
- La guerre 14-18, dite la Grande Guerre, avec ses très lourdes pertes humaines.

La guerre de Dix Ans (1634-1644) constitue un événement majeur pour la Franche-Comté qui a perdu plus de la moitié de sa population sur cette période (guerre, famine, peste...). Cet épisode tragique de notre région est très bien restitué par Bernard Clavel dans « Les colonnes du ciel ». « Arc » et « Senans » n'ont pas été épargnés.

L'abbé Létondal dans « Arc et Senans à travers les âges » indique : « Après la guerre de Dix Ans, la communauté d'Arc et Senans se trouva presque anéantie... Senans n'a plus que 80 habitants, Arc 122 ».

Pour repeupler nos villages, des migrants rejoignent les survivants. Ils viennent de différentes régions avec néanmoins une prévalence pour le nord des Alpes, plus précisément « le Faucigny (vallée de l'Arve et de ses principaux affluents) ». À titre d'exemple, les « Démillière » sont attestés à Arc-Senans vers 1670, six « Démillière » sont recensés au village. Ils sont originaires du Faucigny, de Samoëns (Haute-Savoie) et font partie du mouvement migratoire des maçons du Faucigny après la fin de la guerre de Trente Ans (guerre de Dix Ans pour la Franche-Comté), juste avant que la Franche-Comté passe dans le giron de la France (1674 : conquête, 1678 : traité de Nimègue). Ces échanges avec la Haute-Savoie perdurent au fil des siècles. Ainsi les « Berthet » au tout début

du XVIII^e siècle viennent de Villars sur Boège dans la Vallée Verte. Peu avant la guerre de 14, les « Desjacques » viennent de ce même village, car des liens durables se sont créés entre les communautés.

L'abbé Létondal subdivise les noms des habitants d'Arc et Senans en 3 catégories :

1. Ceux qui sont antérieurs à la guerre de Dix Ans
2. Ceux qui suivent cette guerre
3. Les modernes

« Dans les temps les plus reculés, les noms de famille, à la campagne du moins, n'étaient que les noms de baptême ou de naissance ou encore de qualité bonne ou mauvaise ».

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, la provenance des migrants est plus diffuse, aucune région d'origine ne prédomine nettement.

Au XX^e siècle, en particulier entre les deux guerres, les migrants d'origine italienne sont largement majoritaires. Il s'agit d'une immigration économique, ils viennent exercer leur métier principalement dans la maçonnerie ou le bûcheronnage. Ainsi le syndicat des marchands de bois du Jura alerta le Conseil général en ces termes : « Les ouvriers, bûcherons ou charbonniers, se font de plus en plus rares ; ils se dirigent vers d'autres professions [...]. Il faut obligatoirement faire venir des Piémontais, gens généralement tranquilles, mais qui emportent chaque automne en Italie des sommes importantes qu'il serait bien préférable de voir rester en France ». Les Suisses, nos proches voisins, viennent reprendre des fermes alors que les bras manquent suite à la « Grande Guerre ». On les retrouve également aux UMAS (Usine Métallurgique d'Arc et Senans créée par les Suisses de Vallorbe) dans les postes les plus qualifiés.

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice - Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier, M-T. Cretin, K. Lefèvre, P. Percier, D. Pernet.

Impression : AEMGRAPHIC ■■■ - Arbois, Lons-le-Saunier - 36838